



COUACCIP

VOS INFORMATIONS**Votre agence MAAF**

43 AVENUE DE TOULOUSE

31240 L UNION

Tél. : 05 62 89 20 73

Fax : 05 62 89 57 59

@ : agence.lunion@maaf.fr

Votre n° de client : 131065072Y**Votre n° de contrat :** 131065072Y-SA01

MADAME SARAH GLASER

9 ROUTE DE MINERVE

34210 AZILLANET

Objet : Votre attestation de tiers payant 2018

Niort, le 18 Novembre 2017

Chère cliente,

J'ai le plaisir de vous adresser une attestation de tiers payant pour chaque personne majeure assurée sur votre contrat santé. Elle vous permettra, sur présentation aux Professionnels de Santé l'acceptant, de bénéficier d'une dispense d'avance de frais pour les dépenses de santé y figurant.

Pour bénéficier du tiers payant, c'est simple !

Avant d'engager vos dépenses auprès d'un professionnel de santé, présentez-lui :

- votre carte Vitale,
- votre attestation de tiers payant ci-dessous.

Si votre contrat prévoit des garanties en optique, dentaire et audioprothèse, nous vous rappelons que grâce aux professionnels de la santé Partenaires qualité prix vous bénéficiez, en plus du tiers payant, de nombreux services et tarifs privilégiés (voir au verso).

Je vous remercie de votre confiance et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Votre directeur d'agence

Pratique : retrouvez le détail de votre contrat santé et vos remboursements en temps réel dans votre Espace client MAAF sur maaf.fr, ainsi que les modalités d'application du tiers payant sur maaf.fr.

IMPORTANT : Cette attestation annule et remplace celle délivrée antérieurement.**3015**Service & appel
gratuits**Pour joindre un conseiller MAAF, composez le 3015**

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h.

Tiers payant complémentaire : ➔
mode d'emploi au verso, tournez SVP

Sp
santé

N° AMC : 79003539

Typ Conv : voir colonnes, CSR :

N° adhérent : 31065072

ATTESTATION DE TIERS PAYANTMAAF Santé - Chauray
79036 Niort Cedex 9

Assuré principal AMC : GLASER SARAH

Période de validité :

01/01/2018 au 31/12/2018

N° contrat : 131065072Y-SA01

Bénéficiaire(s) du tiers payant

Nom - Prénom

Date de naissance

Rang

N° INSEE

Typ Conv

Dépenses de santé concernées par le tiers payant

				PHAR*	MED*	SVIL*	TRAN*	CSTE*	EXTE	HOSP	FORF	ODEA
				SP	SP	SP	SP	SP	OC	OC	OC	SC/TS
GLASER SARAH				100/100/100	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	PEC
28/07/1973	X	273077511620537		(1)						(2)	(2)	(3)
GLASER PORTAL ELIOT				100/100/100	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	PEC
14/04/2007	X	273077511620537		(1)						(2)	(2)	(3)

* Règle de calcul 02A : Mt RC = %TR-MRO

(1) Taux AMC sur pharmacie à (65%, LPP 60%/30%/15%)

(2) Carte vaut prise en charge MAAF Santé hors chambre part non garantie en psy/toxicologie/alcoolologie

(3) Partenaires Santéclair : PEC sur www.santclair.fr/fti ; Adhérents TP+ : PEC sur www.tplus.fr

Santclair

**Important :**

Seules les dépenses avec
la mention SP sont prises
en charge par SP santé.



Réf. 7112 - 1 - 07/17

00022340-0002-0002-36

LE TIERS PAYANT COMPLÉMENTAIRE : MODE D'EMPLOI

■ Que m'apporte le tiers payant complémentaire ?

Le tiers payant complémentaire est un service qui vous dispense de l'avance de certaines dépenses de santé : votre complémentaire santé se charge de régler directement ces frais auprès des professionnels de santé concernés.

■ Que dois-je faire pour en bénéficier ?

C'est très simple : il vous suffit de présenter aux professionnels de santé concernés votre carte Vitale et votre attestation de tiers payant complémentaire **en cours de validité**.

■ Pour quels frais de santé puis-je bénéficier de ce service ?

Les dépenses de santé concernées par le tiers payant sont indiquées par colonne au recto de l'attestation. Les codes utilisés pour désigner ces dépenses de santé sont expliqués au verso.

■ Que faire si des sommes restent à ma charge après application du tiers payant ?

- Si vous avez bénéficié du tiers payant sur tout ou partie de la part complémentaire, vous n'avez rien à faire : vous serez automatiquement remboursé du complément éventuel correspondant à votre garantie.
- Si vous avez bénéficié du tiers payant uniquement sur la part du régime obligatoire ou à la suite d'une hospitalisation, vous devez nous adresser l'original de la facture détaillée et acquittée de la somme restant à votre charge.

■ Qui sont les professionnels de la santé Partenaires qualité prix* ?

Les Partenaires qualité prix* sont des professionnels de la santé qui adhèrent à une charte de déontologie. Ils se sont engagés contractuellement sur de bonnes pratiques professionnelles, en termes de qualité de soins, de services et d'accueil. Ces partenaires, accessibles selon l'implantation des réseaux, vous feront bénéficier de tarifs négociés et d'avantages privilégiés.

Pour connaître leurs coordonnées, connectez-vous à votre **espace client MAAF** sur maaf.fr ou sur l'appli mobile **MAAF et Moi** ou appelez au : **0 800 838 838** Service & appel gratuits

* Les professionnels de la santé Partenaires qualité prix font partie des réseaux de Santéclair, partenaire de MAAF. Santéclair - SA au capital de 3 834 029 euros immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 704 977 - 78 boulevard de la République - 92100 Boulogne-Billancourt. Les services et sites opérés et gérés par Santéclair peuvent évoluer à tout moment.

MAAF Santé - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - SIREN 331 542 142 - APE 6512 Z - Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse postale : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - maaf.fr



Signification de la codification :

PHAR	Pharmacie remboursable
MED	Médecin Généraliste et Spécialiste
SVIL	Sage-Femme, Laboratoire, Radiologue, Auxiliaire Médical, Fournisseur
TRAN	Transport sanitaire
CSTE	Centre de Santé hors dentaire
EXTE	Soins Extérieurs sauf prothèse dentaire
HOSP	Hospitalisation hors soins externes
FORF	Forfait Journalier
CHAM	Chambre Particulière
ODEA	Optique, Dentaire et Audioprothèse

Autres domaines visés par l'article L871-1 du code de la SS, contacter EGS :

- par téléphone au (n° réservé au professionnel de santé)

0 820 061 062 Service 0,12 € / min + prix appel

- par fax au **05 49 17 52 56**

- adresse : Euro Gestion Santé - Chauray 79036 Niort Cedex 9

SP	SP Santé
OC/AMC	Organisme Complémentaire
SC	Santéclair : www.santclair.fr/ff
TS	TP+ : www.tpplus.fr

COMMENT BÉNÉFICIER DU TIERS PAYANT

Pour bénéficier d'une dispense d'avance de frais, il vous suffit de présenter votre carte Vitale et cette attestation auprès des Professionnels de Santé qui l'acceptent et qui exercent en France.

HOSPITALISATION

CE DOCUMENT VAUT PRISE EN CHARGE MAAF Santé (dont forfait 18 €, hors chambre particulière en ambulatoire, hors hospitalisation psychopathologique et hors séjours en alcoologie et toxicologie).

Les établissements n'ont aucune démarche à effectuer.

EGS garantit le paiement direct aux établissements hospitaliers.

OPTICIENS, DENTISTES, IMPLANTOLOGUES, AUDIOPROTHÉSISTES

Les réseaux de notre partenaire Santéclair, accessibles selon implantation, vous font bénéficier de **tarifs privilégiés, de services préférentiels et du tiers payant**. Pour connaître leurs coordonnées, connectez-vous à votre **Espace client MAAF** sur maaf.fr ou sur l'application mobile **MAAF et Moi** ou appelez au

0 800 838 838 Service & appel gratuits

Notre service relations clientèle est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi matin de 9h à 12h au : **05 49 17 52 52**

MAAF Santé

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
SIREN 331 542 142 - APE 6512 Z
Siège social : Chaban - 79180 Chauray



Attestation de tiers payant santé

Attention : cette attestation est personnelle, elle comporte des informations confidentielles. Elle doit rester en votre possession pour justifier de votre qualité de bénéficiaire du tiers payant. En cas de perte de droits, elle doit être restituée à MAAF Santé.

Cette attestation est émise par et sous la responsabilité de MAAF Santé, organisme gestionnaire auquel il convient de s'adresser pour réclamation.